

Face au changement climatique, quelle sylviculture durable pour adapter et valoriser les forêts françaises ?

Déclaration du groupe CFTC

L'augmentation des températures, la baisse des précipitations ont des répercussions importantes sur des essences que l'on croyait à l'abri. Le renouvellement de la forêt, par régénération naturelle ou par plantation, est un enjeu essentiel face au changement climatique. Les événements naturels comme les pollutions impactent l'écosystème. Certaines destructions sont réversibles ; d'autres sont irréversibles et créent des dommages importants. La préservation des écosystèmes forestiers nécessite donc une vision globale et des réponses adéquates et réalistes. C'est ce que l'avis s'attache à montrer.

Des différentes propositions que contient l'avis et qu'elle approuve, la CFTC porte une attention plus particulière à celle qui traite de la formation tout au long de la vie, à savoir la préconisation 17. Il est essentiel que les formations professionnelles, initiales et en alternance soient mieux développées qu'elles ne le sont. Les métiers forestiers exigent une expertise technique, des connaissances administratives et financières. Il doit être proposé des formations permettant aux salariés de maintenir cette expertise, laquelle doit être valorisée sur le plan salarial. Cette préconisation prône aussi un dispositif d'aide à l'installation comparable à ce qui se fait dans la branche agricole, dispositif que nous approuvons.

Les forêts primaires en France sont exceptionnelles et porteuse d'une belle biodiversité. Il faut donc préserver nos forêts et inscrire nos actions en ce sens dans un cadre européen. La protection du domaine forestier guyanais est de ce fait une priorité.

Le groupe CFTC a voté cet avis.